

DROITS D'INSCRIPTIONS ÉPREUVES NATIONALES BIATHLON

Pour toute épreuve nationale chaque concurrent inscrit sur la liste de départ devra s'acquitter d'une participation financière sous la forme de droits d'inscriptions.

- **DROITS D'INSCRIPTIONS**

1/ Courses individuelles (Sprint, Super-sprint, Poursuite, Mass-Start, Individuel).

Le droit d'inscription est fixé à :

- **10 €uros** par coureur et par course pour la catégorie U15
- **20 €uros** par coureur et par course pour les catégories U17 à Séniors.

2/ Courses par équipe : (Relais)

Le droit d'inscription est fixé à :

- **10 €uros par coureur**

Les inscriptions confirmées par les chefs d'équipes avant la production des listes de départ seront facturées.

Après vérification des inscriptions et tirage au sort des listes de départ toute modification d'inscription imposera une amende de 50€ au chef de l'équipe concernée à régler au Comité d'Organisation de la compétition.

FACTURATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS

À la suite de chaque étape de compétition nationale La Fédération Française de Ski facturera, sur la base des listes de départs, les droits d'inscriptions à chaque Comité de Ski pour chacun de ses concurrents concernés.

REPORT ET ANNULATION DES CONCOURS

Les compétitions inscrites au calendrier sont organisées sous la responsabilité du club et du comité régional.

En cas de difficultés d'organisation, il appartient à ses responsables de proposer un site de repli et éventuellement un club support.

Pour les courses nationales, le directeur de course FFS prendra contact avec les organisateurs 10 jours avant la compétition pour faire le point sur l'organisation et les éventuels problèmes pouvant amener à un report.

Un point sera ensuite effectué 5 jours avant la compétition pour prendre une décision définitive

Dans la perspective d'une saison difficile, un calendrier de remplacement pourra être élaboré mensuellement par les responsables de la discipline des comités régionaux, le responsable du calendrier, le Président et le Directeur des Equipes.

Toute modification du calendrier doit également être signalée à la FFS.

-FIN-